Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DF260304-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU SAMEDI 4 AVRIL 2026
Date de convocation : 27 mars 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DF n° 26-03-04	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Nathalie BARNET ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD.
Rapporteur : Philippe EUZEN	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 33	Ont donné procuration : Ismaël DUPONT à Enzo DE GREGORIO ; Colette LOISEAU à Valérie SCATTOLIN ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC à Bérengère MORISSET BERNARD.
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Enzo DE GREGORIO.

> SOLLICITATION DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) – APPEL À PROJETS « VIDÉOPROTECTION 2026 »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération DF n° 26-01-02 du conseil municipal du 12 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget principal de la Ville ;

Considérant qu'à la suite de la communication de l'appel à projets « Vidéoprotection 2026 » dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la Ville de Morlaix présente un projet au titre de cette subvention ;

Considérant que l'obtention de financements est un préalable essentiel pour le lancement des marchés publics et la réalisation de ces travaux ;

Considérant le projet de « développement du système de vidéoprotection » déposé au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DF260304-DE

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent le projet de « développement du système de vidéoprotection » déposé au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2026 comme suit : (Le montant total des travaux est estimé à 390 519.40 € hors taxe (468 623.28 € TTC)) :

Financeurs	**Taux sollicité**	**Montant des subventions** (obtenues ou sollicitées)
Département – Pacte Finistère 2030	12.4 %	48 300.00 €
Etat – FIPD 2026	50.0 %	195 259.70 € *
Autofinancement (Ville de Morlaix)	37.6 %	146 959.70 €
Total HT	**100.0 %**	**390 519.40 €**

** Montant sollicité*

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :
Date de début de l'opération (dont assistance à maîtrise d'ouvrage) : mars 2026
Date de fin la première phase de l'opération : août 2026
Date de fin de l'opération (dont 2ème phase) : mars 2027

- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les demandes de subvention et signer tous les documents y afférents ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Enzo DE GREGORIO

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT